

# PARC ÉOLIEN de BEL-AIR

Lettre d'informations semestrielle – octobre 2023



## Édito

### “Chère Madame, cher Monsieur,

Tout d’abord, nous souhaitons vous remercier pour votre patience et votre confiance à l’égard du projet éolien de Bel-Air, co-développé depuis 2015 par les sociétés QENERGY et WEB Energie du Vent.

Suite à la décision de la cour d’appel administrative de Lyon du 23 février dernier, nous avons reçu l’arrêté préfectoral autorisant la construction de ce parc éolien le mardi 6 septembre dernier. Ce dernier est disponible sur le site internet de la préfecture de l’Yonne et affiché en mairie et sur la zone d’implantation durant 4 mois.

Nous nous réjouissons de cette étape importante qui vient confirmer la qualité du travail effectué. Nous projetons de continuer nos efforts afin d’injecter les premiers kWh de Bel-Air le plus tôt possible.

Nous restons disponibles et à votre écoute pour échanger sur le projet et les énergies renouvelables en général. “

## Les chiffres clés du projet



**4 communes**

Lignorelles, Bleigny-le-Carreau,  
Beine et Venoy



**3,6 MW**

de puissance unitaire



**9 éoliennes**

**165 m de hauteur**  
max. en bout de pale

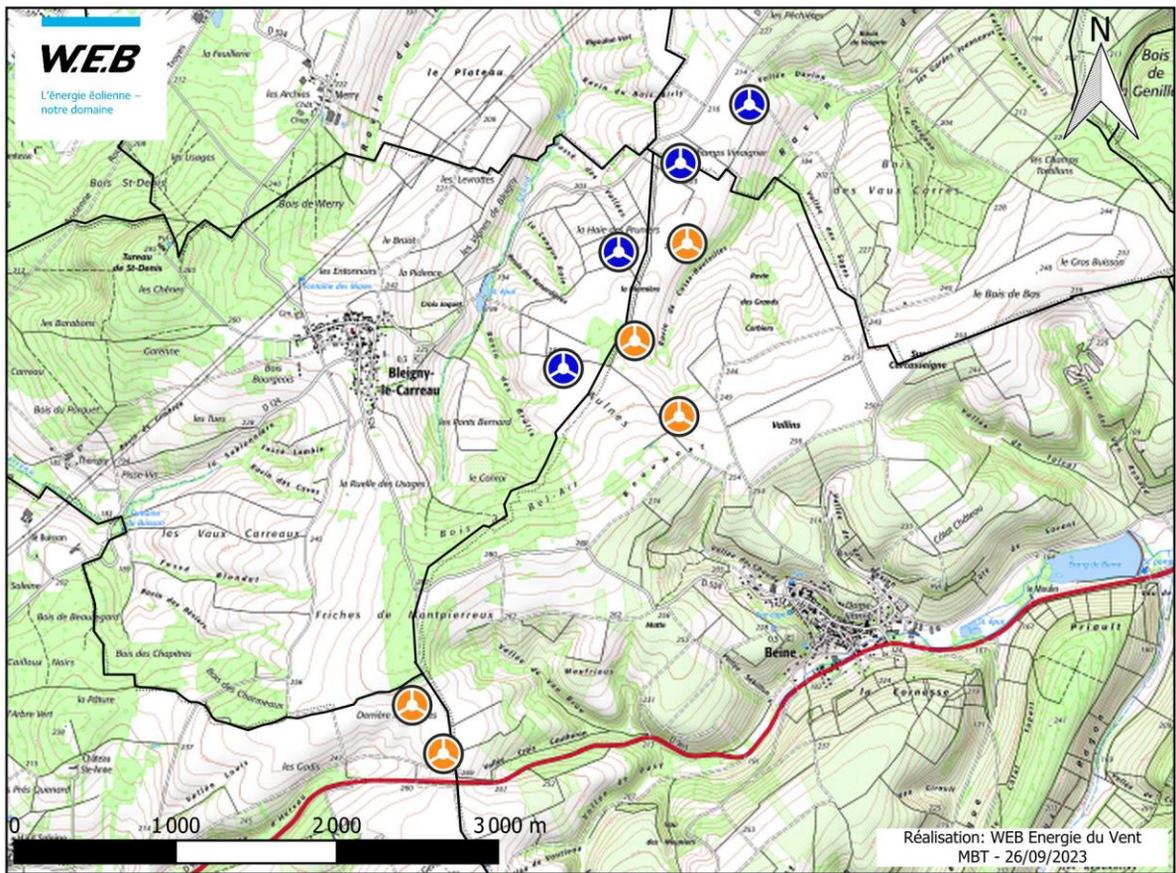
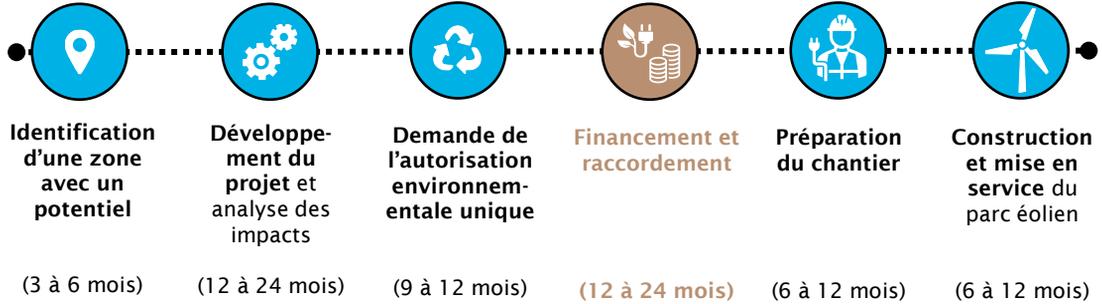


**32 000 foyers**

de consommation électrique  
annuelle hors chauffage

# Les étapes clés d'un projet éolien

*Nous sommes ici !*



**Vous avez une question?**



**Marien NOËL**  
Responsable Régional Est  
france@web.energy



**Marie BRUCKERT**  
Cheffe de projet  
france@web.energy

Pour en savoir plus sur l'énergie éolienne : [www.info-eolien.fr](http://www.info-eolien.fr)